

# opération #SAFEBAR

## HARCELER OU DROGUER N'EST PAS DRAGUER

### Vous êtes témoin de violences : comment agir ?

- 1 Essayez d'aider la victime en lui demandant si tout va bien, en proposant du soutien, ou en faisant diversion.
- 2 Adressez-vous aux employé-es du bar, qui sont là pour vous aider.
- 3 Assurez-vous que la victime reste avec ses ami-es ou est accompagnée à l'hôpital ou chez elle par une personne de confiance.
- 4 Laissez vos coordonnées au bar ou à la victime pour témoigner ou l'aider à se souvenir en cas de soumission chimique.
- 5 En cas d'urgence appelez le 18 ou les secours le 15.

### Que dit la loi ?

« Le fait d'administrer à une personne, à son insu, une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes afin de commettre à son égard un viol ou une agression sexuelle est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. » (Art. 222-30-1 du Code pénal)



### Vous êtes victime de violences ? Vous pouvez être aidé-e.

Adressez-vous aux employé-es du bar qui sont là pour vous aider.  
En cas d'urgence appelez le 17, le 112 ou contactez le 114 par sms.  
Pour être écouté-e et informé-e appelez le 3919 (7j/7 24h/24).  
Viols Femmes Infos, appelez le 0 800 05 95 95.  
Enfance en danger, appelez le 119.



nous  
toutes  
.org

# *opération* **#SAFEBAR**

## **DROGUER POUR COUCHER C'EST VIOLER**

Une personne...

- qui a trop bu
- qui a été droguée à son insu
- qui n'exprime pas clairement son consentement
- qui dort ou veut dormir
- qui cède sous la pression ou l'intimidation

**... NE CONSENT PAS.**

**Si tu insistes pour avoir un rapport sexuel,  
c'est un viol.**

### **Que dit la loi ?**

Le viol est un crime puni de 15 ans de réclusion criminelle (art. 222-23 du code pénal) et de 20 ans de réclusion criminelle en cas d'administration d'une substance chimique à l'insu de la victime (art. 222-24 du code pénal)



### **Vous êtes victime de violences ? Vous pouvez être aidé-e.**

Adressez-vous aux employé-es du bar qui sont là pour vous aider.  
En cas d'urgence appelez le 17, le 112 ou contactez le 114 par sms.  
Pour être écouté-e et informé-e appelez le 3919 (7j/7 24h/24).  
Viols Femmes Infos, appelez le 0 800 05 95 95.  
Enfance en danger, appelez le 119.



**nous  
toutes**  
.org

**PLUS D'INFORMATIONS SUR NOUSTOUTES.ORG**

# *opération* **#SAFEBAR**

**NON C'EST NON, CÉDER N'EST PAS CONSENTIR**

En cas de soumission chimique ou d'autres violences, vous pouvez être aidé-e.

- 1 Si vous ressentez des effets indésirables et inhabituels en buvant ou que vous vous sentez mal, n'hésitez pas à en parler autour de vous.
- 2 Adressez-vous aux employé-es du bar qui sont là pour vous aider.
- 3 En cas d'urgence, appeler la police (17) ou les secours (15)
- 4 Essayez de rester avec vos ami-es ou d'être raccompagné-e chez vous ou emmené-e à l'hôpital par une personne de confiance.
- 5 Le lendemain : rendez-vous à l'hôpital et contactez le bar en cas de perte de mémoire.

**La loi punit les violences.  
Le seul coupable c'est lui.**

**C'EST OK DE DIRE NON À UN RAPPORT SEXUEL, MÊME SI :**

- cette personne t'a offert un verre
- cette personne est insistante
- vous vous êtes déjà embrassé-e-s
- tu es déjà chez cette personne
- tu changes d'avis avant ou pendant le rapport sexuel



**nous  
toutes**  
.org

**PLUS D'INFORMATIONS SUR NOUSTOUTES.ORG**